

Sivel

X

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

Objet

S.I.V.O.M. - FISCALITE  
SYNDICALE - EXERCICE 1984

84.024

DATE DE CONVOCATION

1er Mars 1984

DATE D'AFFICHAGE

1er Mars 1984

Nombre de conseillers  
en exercice 33

Nombre de présents 30

Nombre de votants 31

Y R :

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITE

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

REG. A LA SUP. PROCEDURE  
MAY 1977, 11

29. MAR. 1984

APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT QUATRE

le NEUF MARS

à 17 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Monsieur DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI - FABER-TAP-BOUTET-MOST-LE GUEUT  
BUSSEREAU-POUMAILLOUX-BENOIT Adjoint  
MM. BARBAT-BERTHOME-Mme BUCHET-M. COUNIL-Mmes DEVIGNE-DE GAYE-  
EPAGNEAU-FONTAN-GAUDIN-MM. GAVEN-GEOFFROY-Mme JEAN-M.LACOTTE-  
Mme LAFAYE-MM. LAPERCHE-MARCONI-MONNARD-PAPEAU-REVOLAT-ROUDOT-  
THOMAS Conseillers

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DAUZIDOU par Monsieur POUMAILLOUX  
Absent excusé : Monsieur CANDAU

Absents : MM. adame RAILLAT

Mle DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

Par délibération en date du 21 Décembre 1973, le Comité  
Syndical a décidé que les charges du S.I.V.O.M. réparties entre les  
différentes communes seraient couvertes par une fiscalité syndicale.

Un tableau annexé au Budget Primitif 1984 du SIVOM fait  
apparaître, pour chaque commune, le montant de sa participation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la lettre de Monsieur le Président du SIVOM en date du  
21.02.1984,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du  
29.02.84

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'accepter que le S.I.V.O.M. Presqu'île d'Arvert-Côte de Beauté  
mette en recouvrement, par voie de fiscalité directe, le montant  
de la quote-part mise à charge de la Commune soit : 3.657.135 F.  
(TROIS MILLIONS SIX CENT CINQUANTE SEPT MILLE CENT TRENTS CINQ  
FRANCS).

Fait et délibéré les jour, mois et en susdits.  
Ont signé au Registre MM. Les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME  
P/Le Député-Maire,  
Le Maire Adjoint.

JP. FABER

